



RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00152
Numéro SIREN : 392 318 945
Nom ou dénomination : A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002888

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002888**
n° de gestion : **1993B00152**
n° SIREN : **392 318 945 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 11/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

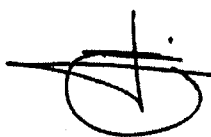
A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC - Société à responsabilité limitée
34 boulevard Maréchal Leclerc 07200 Aubenas -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



333812

Désignation de l'entreprise : SARL AUTO INDUSTRIE MERIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 34 BLD MARECHAL LECLERC		07200 AUBENAS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39231894500012		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 11 2016	
		N-1 13 11 2015	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (1) AH	AI	30 490
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	13 222
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	8 631
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	45 553
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	153 733
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	47 865
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
Autres immobilisations financières* BH	BI	30 300	
TOTAL (II) BJ	BK	221 138	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	66 126
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	25 847
	Autres créances (3) BZ	CA	163 837
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE	
Disponibilités CF	CG	310 456	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	99 562	
TOTAL (III) CJ	CK	91 973	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	313 111
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	30 300
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilités :		Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	173 636	173 636
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	969 974	846 514
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 292	123 459
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 312 902	1 253 610
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		4 026
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 627	1 318
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	449 753	421 982
	Dettes fiscales et sociales	DY	114 188	120 240
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 810	1 310
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	43 750	56 250
	TOTAL (IV)	EC	612 128	605 126
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 925 031	1 858 736
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	612 128	602 814
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARL AUTO INDUSTRIE MERIC						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 820 396	FB		FC	2 820 396	2 747 047	
	Production vendue	biens* services*	FD	3 539	FE		FF	3 539	2 487
			FG	5 140	FH		FI	5 140	4 107
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 829 075	FK		FL	2 829 075	2 753 641	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	66 305	64 145	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 895 381	2 817 786
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 695 299	1 683 544	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(445)	(45 754)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	35 856	22 239	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	497 835	484 968	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 892	17 096	
	Salaires et traitements*					FY	329 729	307 841	
	Charges sociales (10)					FZ	124 141	91 628	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	30 366		17 365		
				GB					
		GC	91 618		63 895				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)				GE	1 494	1 922		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 826 786	2 644 745
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	68 595	173 041	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40	259	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	40	259	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(40)	(259)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	68 555	172 782	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 805		119
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 805		119
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	27		6 801
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	27		6 801
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 778		(6 682)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 041		42 640
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 897 186		2 817 905
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 837 894		2 694 445
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	59 292		123 459
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 764		4 472
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
DIVERSES REGULARISATIONS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			27	1 805	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 18 768 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 18 768 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	18 768
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	18 768

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	82 959
Total	82 959

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 144
Dettes fiscales et sociales	67 023
Total	213 167

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	99 562
Total	99 562
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	43 750
Total	43 750

A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 €uros
Siège social : AUBENAS (Ardèche) - 34, boulevard Maréchal Leclerc
392 318 945 R.C.S. AUBENAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à CINQUANTE NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE €uros TRENTE TROIS Centimes (59.292,33 €uros), de la manière suivante:

A titre de dividendes	30.000,00 €uros
soit 6 €uros par part	
↳ Le solde	29.292,33 €uros
Au compte "Autres réserves".	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 30.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les associés sont informés que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Les associés sont informés en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

VF

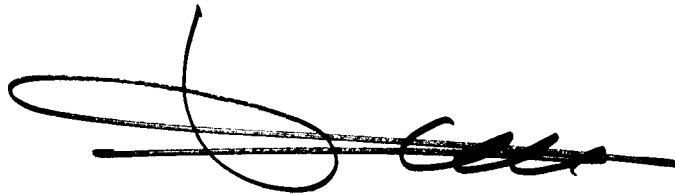
Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} juillet 2017, nets du paiement à la source des prélèvements sociaux pouvant s'y rapporter, lequel paiement sera versé par la Société le 15 du mois suivant le paiement du dividende.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of horizontal strokes.

C.R.A.

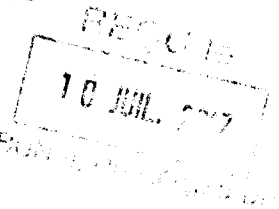
CONSEILS RHONE-ALPES PLANTEVIN & ASSOCIES

Christian PLANTEVIN

Avocat associé

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Mairie Annexe
10, rue Georges Couderc
07200 - AUBENAS

Lyon, le 6 juillet 2017



LYON :

Immeuble "Le Q6"
17, quai Joseph Gillet
69004 LYON

N./réf. : CP/NF

Adresse postale :

Immeuble "Le Q6"
17, quai Joseph
Gillet
69316 LYON CEDEX 04

Société : A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC

Dépôt des comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2016

Madame la Greffière,

Conformément aux dispositions de l'article R. 232-15 du Code de commerce, nous vous prions de trouver sous ce pli, pour dépôt à votre Greffe, les documents suivants relatifs à l'approbation des comptes de la société visée en référence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Tél. : 04 72 18 94 58
Fax : 04 72 20 08 89

Toque 1639

- ↳ Bilan, compte de résultat et annexes,
- ↳ Résolution d'affectation du résultat.

PRIVAS :

2, Place Albin Mazon
Docteur Francus
07000 PRIVAS

Tél. : 04 75 29 60 53
Fax : 04 72 20 08 89

Ci-joint également, un chèque de 45,48 € en couverture du montant de vos frais.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire le nécessaire et nous adresser le certificat de dépôt dans les meilleurs délais, ainsi que votre note de frais acquittée, comportant le montant de la TVA.

Avec nos remerciements,

Nous vous prions de croire, Madame la Greffière, à l'expression de nos sentiments distingués.

E-mail :
cra@plantevin-avocats.com

C. PLANTEVIN